



## **SYNDICAT CNT TRAVAIL ET AFFAIRES SOCIALES**

**Email :** [directe-rhona-ut69.cnt@directe.gouv.fr](mailto:directe-rhona-ut69.cnt@directe.gouv.fr) / [www.cnt69.org](http://www.cnt69.org)

### **PROCÈS DE SUD TRAVAIL APPEL AU RASSEMBLEMENT**

Par jugement en date du 29 mars 2011, Pierre JOANNY, secrétaire national du syndicat SUD Travail Affaires Sociales, a été condamné pour « injures publiques envers une administration publique » à :

- 1000 € d'amende avec sursis,
- 1 € de dommages-intérêts pour l'INTEFP,
- 1500 € au titre de ses frais d'avocat
- et 90 € de frais de justice.

Cette condamnation fait suite à une plainte de l'INTEFP, contre un texte de SUD Travail Affaires Sociales intitulé « *Brûler l'INT* ». Ce billet mettait en cause, de manière pamphlétaire, les conditions de vie et de formation des inspecteurs-élèves du travail, dans un contexte de sanctions répétées et de rétrogradations.

Nous étions nombreux à le soutenir le jour de l'audience devant le TGI de Lyon et certains d'entre nous ont pu assister au procès de la liberté d'expression syndicale.

Le syndicat SUD a fait appel de la décision de justice.

**Nous appelons de nouveau à venir massivement soutenir Pierre JOANNY  
et le syndicat SUD à partir de 12h00 devant la Cour d'Appel de Lyon le  
mercredi 5 octobre  
quai Romain Rolland (quai de Saône ; métro Vieux Lyon ligne D)**